

Une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été introduite en 1973. Le taux général est passé à 20 % le 1^{er} janvier 1984. Un taux réduit (10 %) est appliqué à des produits aussi nécessaires que les denrées alimentaires, les produits agricoles, les livres, les produits d'hygiène, etc., alors qu'un tarif de consommation de luxe de 32 % est imposé sur les biens « non-essentiels », par exemple les automobiles, le matériel photographique, les bijoux et les fourrures.

Zones franches

Des zones franches sont maintenues à Graz, Innsbruck, Linz et Vienne. Les deux dernières disposent d'importantes installations portuaires sur le Danube.

Foires commerciales

L'Autriche offre une vaste sélection de foires, de salons commerciaux et de congrès. La plupart sont tenus à Vienne, parfois au printemps mais surtout pendant l'automne.

Les congrès ont habituellement un caractère international, alors que la plupart des foires autrichiennes ont une nature locale ou sont axées sur le grossiste et le détaillant. Les foires les plus importantes sont tenues à Vienne, Graz, Klagenfurt, Salzbourg, Innsbruck et Wels. La section commerciale de l'ambassade du Canada peut fournir des conseils et des recommandations précises.